

# Feu vert pour la fusion SFR-Neuf Cegetel

Le principe du rachat de Neuf Cegetel par son actionnaire SFR est sur les bons rails. Selon *le Figaro*, la ministre de l'Economie, Christine Lagarde, devrait donner son feu vert cette semaine après que ses services aient examiné les dossier. L'annonce de la fusion date de décembre dernier.

Bonne nouvelle pour le nouveau couple : le dossier ne repassera pas par la case Conseil de la concurrence comme le souhaitait par exemple Orange. L'opérateur estime en effet que les engagements pris par le nouvel ensemble sont « *insuffisants* ».

Mais pour SFR et Neuf, ainsi que pour Bercy, cet examen supplémentaire est parfaitement inutile : les deux entreprises étant positionnés sur des secteurs différents : le fixe pour Neuf et le mobile pour SFR. Par ailleurs, la filiale de Vivendi estime que les engagements pris lors du rachat de Tele2 ADSL sont déjà importants.

« *Cette concentration pose donc peu de problèmes concurrentiels* », souligne au quotidien une source proche du dossier. « *Ne nous trompons pas de cible. L'urgence est de faire émerger enfin un groupe capable de concurrencer France Télécom* », ajoute-t-il.

Reste que la filiale de France Télécom menace d'un recours devant le Conseil d'Etat si le dossier n'est pas examiné par le Conseil de la concurrence. Une action qui retarderait forcément le mariage tant attendu.

Rappelons que SFR, filiale de Vivendi, détient déjà 40,5% de Neuf Cegetel et va donc s'emparer des 29,5% détenus par l'actionnaire historique de Neuf, Louis Dreyfus et du reliquat des actions (30%) détenu notamment par le public via une OPA (offre publique d'achat). Au total, l'opération coûtera à SFR **4,7 milliards d'euros environ**.

Vivendi, premier actionnaire de SFR, a d'ailleurs annoncé qu'il lèvera entre un et deux milliards d'euros auprès de ses actionnaires pour financer le rachat du capital de Neuf Cegetel.

Selon *la Lettre de l'Expansion*, cette opération pourrait entraîner la suppression d'environ 2.000 postes dans les deux groupes. « *Aucun plan de licenciement n'est envisagé et aucun objectif de réduction d'effectif n'est fixé. Le dialogue social est permanent au sein de l'entreprise et se poursuivra conformément aux pratiques d'ouverture et de concertation en vigueur chez SFR* », rétorque l'opérateur mobile.